

**Mairie
de
Villegly**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

Acquisition

Bâtisse BRAULIO

OBJET :

**MAISON
1 RUE DES LICES**

**IMMEUBLE
BRAULIO
AA 204**

N° 19/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Huit Février à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Février 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - MAURY – SANCHEZ - COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – FOURES.

Excusées : Mmes LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Mme BROUSSE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune a saisi Mr et Mme BRAULIO afin de leur proposer l'achat de la maison leur appartenant, située au 1 Rue des Lices, référence cadastrale ci-après :

- AA n°204, superficie de 26m².

Il rappelle aux membres du Conseil que ce projet prévoit la démolition de la maison d'habitation pour un aménagement aéré du cœur de village.

Il indique également que cette opération entre dans le projet d'élaboration de PLH porté par Carcassonne Agglo et dont le diagnostic met l'accent sur l'intérêt dans le réaménagement des centres anciens.

Les vendeurs sollicitent la transaction à hauteur de 7 000 € (sept mille euros).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de cette maison pour un montant de 7 000 €.
- **APPROUVE** le principe de l'aménagement « Cœur de Village » tel que proposé,
- **INDIQUE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune,
- **INDIQUE** que le financement de cette opération sera prévu sur le budget 2022 de la collectivité,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les documents liés à cette transaction.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220228-20220228DEL19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022